ASSISTANTES et ASSISTANTS FAMILIAUX de l'AISNE :

IL Y A URGENCE !

La CGT des ASSISTANTS FAMILIAUX des bassins de SOISSONS et CHATEAU THIERRY et l'UNION LOCALE CGT de SOISSONS tiennent à vous alerter sur la situation professionnelle de ces personnels.

En effet, ce métier mal connu n'est pas rémunéré comme il se doit et ne dispose d'aucune convention collective.

Pour un enfant placé, l'assistant familial reçoit 980 euros net par mois. La somme versée pour la veture de l'enfant est passée de 56 € à 26,66€/mois pour un enfant de moins de 12 ans. Il est recommandé par le conseil départemental de l'Aisne d'utiliser VINTED, d'aller chez EMMAUS ou sur les brocantes pour habiller le ou les enfants !

Les frais kilométriques inhérents aux déplacements pour l'enfant ne sont pas payés depuis 3 mois !

La formation initiale dispensée n'est pas en adéquation avec l'accueil d'enfants et le parcours de l'enfant « placé » n'est pas connu par la famille !

Il n'y a pas de visite médicale d'embauche effectuée par la médecine du travail et des invalidités sont déclarées par un médecin généraliste.

Pour faire suite à des déclarations soit de tiers, soit par l'enfant, les familles d'accueil se voient retirer le ou les enfants ; elles sont jugées coupables et leur licenciement est signifié dans la foulée entraînant des situations psychologiques extrêmes et une détresse énorme aboutissant à des burn out intolérables.

La situation sanitaire que nous connaissons depuis bientôt une année a accentué les difficultés rencontrées par les familles d'accueil qui sont épuisées.

Depuis de nombreux mois, il est demandé la tenue d'une table ronde avec le président du Conseil Départemental de l'Aisne pour évoquer les problèmatiques liées à nos missions et nous n'avons aucun retour.

C'est pourquoi, nous interpelons :

- **Olivier DUSSOPT**
  Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics

- **Adrien TAQUET**
  Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'Enfance

Pour leur demander d'intervenir pour :

- ✓ **Une revalorisation salariale des assistants familiaux,**
- ✓ **Une formation en adéquation avec les enfants qui nous sont confiés et la connaissance du parcours de chaque enfant,**
- ✓ **La présomption d'innocence pour les assistants familiaux qui font l'objet d'un retrait d'enfants ,**
- ✓ **La possibilité d'être entendu et assisté lors d'une procédure de licenciement,**
- ✓ **La tenue d'une table ronde avec le Président du Conseil Départemental de l'Aisne et les représentants des salariés.**

Nous vous demandons de bien vouloir soutenir notre démarche et croyant à votre engagement, nous vous remercions par avance.

Sandrine CARRETERO

CGT du Conseil Départemental de l'Aisne

7, rue de Sygnier

02000 LAON

syndicatcgt@aisne.fr

Michèle CAREL

Union Locale CGT

3, rue Charles Desboves

02200 SOISSONS

cgtsoissons@sfr.fr

Courrier adressé à :

François RUFFIN, député SOMME

Jean-Louis BRICOUT, député AISNE

Soissons, le 11 MARS 2021